

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N ° 895

présenté par

M. Lucas, M. Ben Cheikh, Mme Sas, Mme Laernoës, Mme Belluco, M. Thierry, Mme Garin et  
M. Julien-Laferrière

-----

**ARTICLE 14 D**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le groupe Écologiste – NUPES propose la suppression de cet article issu du Sénat.

Celui-ci est incohérent puisqu'en décorrélant les décisions portant obligation de quitter le territoire français et interdictions de retour sur le territoire français de l'aide au retour, il empêche l'effectivité de ces décisions et ne peut qu'amener à précariser davantage la situation des personnes concernées.